



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 JANVIER 2021
N° 04

OBJET : Création d'un poste d'Agent technique dans le cadre
du dispositif : Contrat unique d'insertion
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
Parcours emploi compétences

Date de la convocation : 21/01/2021
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 13
Nombre de Conseillers En exercice : 13
Nombre de membres Présents : 08
Nombre de votants : 11
Quorum : 07
Secrétaire de séance
Mme AÏUTI Dominique

L'an deux mil vingt et un, et le mardi 26 janvier, à 14 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de M. COGGIA François, Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Mme AÏUTI
Dominique, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART
Jean-Claude, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur DANIELLI
François, Mme ANDREÏ Brigitte, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis.

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Mme BIFERALI
Martine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis,
Mme DELFINI Viviane.

Absents représentés : Mme BIFERALI Martine donne pouvoir à
Mme ANDREÏ Brigitte, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir
à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur RAFFALLI Louis
donne pouvoir à Mme AÏUTI Dominique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20210330-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Réf : circulaire n° DFEEP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal, de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} juin 2021 dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer un poste d'Agent technique à compter du 1^{er} juin 2021 dans le cadre dispositif « parcours emploi compétences »
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Les dépenses résultantes de cette création sont prévues au budget et articles prévus à cet effet.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20210330-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Le Maire,

François COGGIA